

**COMITÉ RÉGIONAL POUR L'INFORMATION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE D'ILE-DE-FRANCE**

**LE SYSTEME STATISTIQUE
SUR L'ENVIRONNEMENT EN
ILE-DE-FRANCE :
LE PATRIMOINE NATUREL**

**Rapport présenté
par Madame Thérèse FERRÉ et réalisé en coopération
avec M. Gérard ARNAL
au nom du Groupe de Travail
animé par Monsieur Dominique BIDOU**

AVRIL 1998

Sommaire

1. CONTEXTE NATIONAL ET EUROPEEN.....	5
1.1 NOTION DE PATRIMOINE NATUREL	5
1.2 LA PRODUCTION D'INFORMATION.....	5
1.2.1 <i>les champs à inventorier</i>	5
1.2.2 <i>Les acteurs en présence</i>	6
1.2.3 <i>méthodes et niveaux de connaissance</i>	6
1.3 LE TRAITEMENT DES DONNÉES, LES RÉSULTATS.....	6
1.4 L'ACCÈS AUX RÉSULTATS.....	7
1.5 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	7
2. LES CONNAISSANCES GLOBALES AU NIVEAU FRANCILIEN GÉRÉES PRINCIPALEMENT PAR LA DIREN ET PAR L'IAURIF.....	7
2.1 HISTORIQUE ET CONTEXTE :	7
2.2 LES ESPACES PROTÉGÉS RÉGLEMENTAIRES	8
2.3 LES ESPÈCES NATURELLES	9
2.4 LES ZNIEFF.....	9
2.5 L'OPÉRATION "NATURA 2000"	9
2.6 LES ÉCOZONES.....	10
2.7 LES LISIÈRES DE FORÊTS	10
2.8 PROBLÈMES RENCONTRÉS POUR LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL RÉGIONAL	11
3. LES INTERPRÉTATIONS ET LES USAGES DES DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL..	11
3.1 USAGE PÉDAGOGIQUE : EXEMPLE DE LA MAISON DE LA NATURE DE RUEIL-MALMAISON	12
3.2 UTILISATION DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DANS LE DOMAINE AUTOROUTIER (AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHÔNE)	12
3.3 ÉTUDES DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL POUR LA GESTION FORESTIÈRE (CRPF).....	13
3.4 PROBLÈMES LIÉS À LA FOURNITURE D'INFORMATIONS.....	13
4. QUELQUES OPÉRATEURS CONTRIBUANT À LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL DANS LA RÉGION DANS DES DOMAINES SPÉCIFIQUES	14
4.1 L'AGENCE DES ESPACES VERTS (AEV)	14
4.2 L'INVENTAIRE FORESTIER.....	15
4.3 L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)	16
4.4 LE SERVICE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS (DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT) (SERFOB).....	16
4.5 LE SERVICE RÉGIONAL DE STATISTIQUE AGRICOLE (SRSA) DE LA DRAF ILE-DE-FRANCE.....	17
4.6 LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX : INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE	17
4.7 L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE	18
4.8 LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PÊCHE	19
4.9 LES RÉSERVES NATURELLES ; UN EXEMPLE : LA RÉSERVE DES SITES GÉOLOGIQUES DE L'ESSONNE.....	20
4.10 L'ACTION DES DÉPARTEMENTS POUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES	21
4.11 LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE, UNIVERSITÉ DE PARIS VI.....	21
5. RECOMMANDATIONS ET SOUHAITS DU GROUPE POUR L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES SUR LE PATRIMOINE NATUREL EN ILE-DE-FRANCE.....	22
5.1 CONNAÎTRE	22
5.1.1 <i>Recueil des données</i>	23
5.1.2 <i>Validation, stockage et actualisation des données</i>	23
5.2 FAIRE COMPRENDRE ET FAIRE SAVOIR.....	24
FICHE SYNTHÉTIQUE.....	26

ANNEXES	28
1 LETTRE DE MISSION DU GROUPE "ENVIRONNEMENT"	29
2 LISTE DES EXPOSES PRESENTES AU COURS DES REUNIONS.....	33
3 LISTE DES SIGLES UTILISES.....	35

Préambule

Cette note de synthèse, qui fait suite aux deux réunions du groupe tenues sur le thème du patrimoine naturel, le 8 novembre 1996 et le 6 décembre 1996, fait le point sur les principales statistiques existant sur le patrimoine naturel en Ile-de-France. Cette note a été discutée et approuvée à la réunion du 23 octobre 1997. Elle a été adoptée par l'assemblée plénière du CRIES, le 16 mars 1998. La qualité des informations disponibles et la manière dont ces informations sont diffusées, ont été étudiées. Des recommandations ont ainsi pu être dégagées pour ce domaine, conformément aux objectifs du groupe définis dans la lettre de mission du 27 juillet 1993 (*cf. annexe 1*). Ces recommandations pourront être complétées dans le rapport final du groupe suite à l'approche transversale ; elles ne seront pas remises en cause. Cette note de synthèse peut donc être considérée comme un module du rapport final du groupe.

Les réflexions du groupe ont été alimentées par les débats à l'issue d'exposés introductifs présentés, en ouverture des séances de travail, par des spécialistes du patrimoine naturel (*cf. annexe 2*).

Les travaux de ce groupe ont été menés sous la présidence de Monsieur Dominique BIDOUE, directeur de l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies du Conseil régional d'Ile-de-France (ARENE-CRIF) ; la rédaction du rapport de synthèse a été réalisée par Madame Thérèse FERRÉ de la direction régionale d'Ile-de-France de l'INSEE et Monsieur Gérard ARNAL de la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France.

Le patrimoine naturel englobe la faune, la flore et les milieux. Le paysage fait l'objet d'un autre travail. Cette synthèse évoque le contexte national et européen, puis les connaissances globales disponibles en Ile-de-France. Sont traités ensuite, à l'aide d'exemples, quelques usages fait de ces données. Un panorama des organismes producteurs de données spécifiques à leur domaine est rapidement dressé. En conclusion, sont dégagées les recommandations du groupe.

1. CONTEXTE NATIONAL ET EUROPEEN

Actuellement, la demande d'évaluation du patrimoine naturel évolue suite à l'émergence de la prise de conscience de l'importance de ce patrimoine et de sa préservation. On ressent un besoin d'outils de référence basés sur les connaissances scientifiques disponibles, et destinés à améliorer la gestion de la biodiversité et du patrimoine naturel.

1.1 Notion de patrimoine naturel

La notion de patrimoine naturel n'a cessé de prendre de l'importance depuis 20 ans. Au départ, elle a plutôt concerné les forêts, pour s'étendre ensuite à l'ensemble de la biosphère après la conférence de Rio, en 1992. La définition du patrimoine naturel n'est pas stabilisée. En attendant une définition simple, le patrimoine naturel peut être considéré comme le résultat de l'interaction entre les activités humaines et la biodiversité.

Le territoire français bénéficie de conditions climatiques, géologiques et topographiques variées, ce qui explique la diversité écologique du pays. Par exemple, la France occupe le premier rang en Europe pour la diversité de l'ensemble des vertébrés.

Le comité interministériel des comptes du patrimoine naturel (CICPN) a tenté d'évaluer le patrimoine naturel en concevant les comptes du patrimoine naturel, en 1986. Un vrai travail de concertation a pu alors être effectué, les réflexions et la méthode établie par le groupe ont été reprises ensuite au niveau européen. L'IAURIF a été associé au travail de la commission.

1.2 La production d'information

1.2.1 *les champs à inventorier*

Selon la nomenclature de la CICPN, les éléments variables à inventorier sont composés des milieux physiques, des organismes vivants et des écosystèmes. Les milieux courants, comme les terres agricoles sont également à prendre en compte. Une définition plus à la mode fait correspondre le patrimoine naturel à la notion de diversité des espèces et à la diversité écologique.

Des données historiques sont nécessaires pour pouvoir connaître l'évolution des espèces. Dans la région, les populations d'oiseaux sont mieux connues et depuis plus longtemps que celles des mammifères, mais cette connaissance ne remonte guère avant le XIXe siècle.

Les données doivent être collectées au niveau des espèces à un niveau géographique le plus fin possible, souvent au niveau communal. Sur le plan écologique, pour contourner la difficulté d'inventorier les écosystèmes, on utilise la notion de "zones de grand intérêt biologique".

1.2.2 Les acteurs en présence

la communauté scientifique se désengage progressivement des travaux d'inventaires. Son relais est pris par le ministère de l'environnement appuyé sur les naturalistes, généralement bénévoles. Les directions régionales de l'environnement (DIREN) jouent aussi un rôle de plus en plus important au niveau régional. Le service du patrimoine naturel de l'institut d'écologie et de gestion de la biodiversité (IEGB) au muséum national d'histoire naturelle sert de forum de développement des synergies.

Les grands organismes gestionnaires et utilisateurs du patrimoine naturel, comme les offices nationaux de la chasse et des forêts ou le conseil supérieur de la pêche ainsi que les Parcs nationaux et régionaux ont toujours un grand rôle à jouer.

1.2.3 méthodes et niveaux de connaissance

Pour les inventaires d'espèces, il faut d'abord connaître des données qualitatives : présence ou absence d'un territoire donné. Les données quantitatives peuvent être beaucoup plus difficiles à obtenir et ne sont connues que pour certains types d'espèces, celles particulièrement menacées, par exemple.

Les niveaux de connaissance acquis sont très variables selon les groupes du monde vivant. Par exemple, depuis huit ans l'office de la chasse donne une évolution de la population francilienne de sangliers.

Il existait, autrefois, un grand nombre d'associations naturalistes mais elles avaient à l'époque des difficultés à se déplacer. Ces associations sont actuellement moins nombreuses qu'avant. Ceci explique en partie la connaissance incomplète du territoire régional. Ces associations ont aussi plus de difficultés qu'autrefois à publier des bulletins d'information.

Des inventaires de zones de grand intérêt biologique sont réalisés. L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) décrit la plupart des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.

Il n'existe pas d'inventaire complet des milieux naturels sauf celui réalisé à partir du programme européen CORINE Land-cover.

On ne peut pas tout connaître et il n'est pas nécessaire de tout connaître. La connaissance repose avant tout sur des réseaux efficaces de collecte alimentant des chaînes de traitements et de validations des données collectées.

1.3 Le traitement des données, les résultats

La France a été en avance en créant, en 1979, le secrétariat de la faune et de la flore (SFF), premier centre de données sur le patrimoine naturel qui a été relayé, depuis 1995, par l'institut d'écologie et de gestion de la biodiversité (IEGB). Aujourd'hui, ces centres existent presque partout en Europe.

Deux outils informatiques les "systèmes de gestion des bases de données" et les "systèmes d'informations géographiques" sont des atouts précieux.

De nombreuses publications existent, en particulier à base de cartes. Le livre rouge est le répertoire des espèces sur lesquelles pèsent une menace. Des bibliographies thématiques indiquent tout ce qui a été publié sur un thème donné. Certains produits comme l'inventaire de la faune menacée en France sensibilisent le grand public.

Il existe plusieurs types d'espaces protégés en France. Une carte récente, éditée par l'IEGB au 1/1 500 000, les représente tous.

1.4 L'accès aux résultats

L'accès aux résultats devient essentiel du fait d'enjeux de plus en plus forts. Il passe par le développement des structures. En 1992, a été créée à Copenhague, l'agence européenne de l'environnement. En France, L'IFEN (institut français de l'environnement) est le point focal de l'agence. Le muséum national d'histoire naturelle (MNHN) est le centre de référence thématique européen sur le thème du patrimoine naturel. Son rôle est donc d'évaluer les données de toute l'Europe.

Il existe une documentation importante sur le sujet, mais dispersée. Certaines thèses sont même parfois introuvables. Cette connaissance qui existe, n'est pas toujours valorisée. Une organisation de la connaissance de l'existence de la connaissance est nécessaire.

80% de la connaissance repose sur le bénévolat, ce qui fragilise le système. On assiste à un paradoxe avec l'explosion de la demande et la désaffection des organismes de recherche.

1.5 Perspectives d'avenir

Les capacités techniques augmentent, mais les moyens humains diminuent, en particulier dans les disciplines classiques de l'histoire naturelle. Un grave problème est posé, celui de la validation des données. Il faut donc pérenniser le niveau des naturalistes et produire des données au niveau régional les plus fiables possibles.

2. LES CONNAISSANCES GLOBALES AU NIVEAU FRANCILIEN GÉRÉES PRINCIPALEMENT PAR LA DIREN ET PAR L'IAURIF

2.1 historique et contexte :

L'Ile-de-France est soumise aux deux influences continentale et atlantique, ce qui en fait une région très diversifiée.

Le premier inventaire faune, flore, géologie, paléontologie a été effectué dès la création du ministère de l'environnement. Une carte régionale au 1/150 000 en a été tirée,

les richesses y étaient classées selon leur intérêt. Elle a pu être utilisée par les DDE (directions départementales de l'équipement).

Deux bases bibliographiques contiennent des références sur le patrimoine naturel : URBANET de l'IAURIF et du ministère de l'équipement et ECOTHEK de l'IAURIF et du ministère de l'environnement. Depuis quelques mois, ces données sont en cours d'intégration dans le système d'information géographique de l'IAURIF : on spcialise les références bibliographiques (un "pilote" sur quelques vallées a été réalisé).

Deux organismes sont plus spécialement impliqués en Ile-de-France dans la connaissance globale du patrimoine naturel. La direction régionale de l'environnement (DIREN) gère tout ce qui relève de protection réglementaire. Elle tient à jour des inventaires des espaces protégés, suit les espèces protégées et inventorie les ZNIEFF. L'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF) appuie ses connaissances en particulier sur son système d'information géographique et sa cartographie des écozones.

2.2 les espaces protégés réglementaires

La DIREN d'Ile-de-France tient à jour un répertoire des espaces protégés. Il existe, dans la région¹, 2 réserves naturelles, 7 réserves naturelles volontaires, une réserve naturelle conventionnelle et 18 arrêtés de protection du biotope. La surface protégée (1292 hectares) représente 0,1% de la surface de la région. Seulement 37 communes d'Ile-de-France sont concernées.

- L'arrêté de conservation du biotope (institué en 1977) est une procédure simple destinée à conserver l'habitat d'espèces protégées. Il peut être assorti d'interdictions comme la limitation d'accès ou de circulation.
- La réserve naturelle (instituée en 1976) est un espace protégé lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, du gisement de minéraux et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. La réserve naturelle volontaire est un agrément demandé par les propriétaires de terrains qu'ils veulent protéger.

Certaines données qui paraissent pourtant simples à obtenir, posent parfois des problèmes pratiques. Par exemple, il est parfois difficile de connaître la surface exacte d'un arrêté de biotope. Certains sont pris le long d'une rivière (surface linéaire difficile à quantifier).

L'IFEN (institut français de l'environnement) dispose de nombreuses données sur le patrimoine naturel, récapitulées dans EIDER (Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional).

¹ à la date de juillet 1997

2.3 les espèces naturelles

Un livre sur les fleurs protégées de la région vient de paraître. Ce travail est un exemple de recherche existant sur les espèces. Un inventaire des espèces protégées sur l'ensemble du territoire de la région a réalisé à l'aide des documents publiés. Un inventaire complet de la flore est en cours au sein du conservatoire botanique du Bassin parisien.

La carte générale de présence des espèces protégées donne aussi un aperçu de la pression d'information. Dans certaines zones, il n'y figure pas d'espèces protégées, probablement plus à cause d'une absence d'information que d'une absence réelle. La DIREN a établi cette carte à l'aide d'un SIG (système d'information géographique). La DIREN et le conservatoire botanique du bassin parisien la tiennent à jour.

D'autres travaux sont réalisés sur les espèces vivantes. Par exemple, un catalogue des coléoptères du sud de la Seine et Marne est en cours de publication. Ce document, entièrement réalisé par des amateurs, recense 4 000 espèces.

2.4 Les ZNIEFF

Le premier inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été établi en 1986-1987. Il s'agit d'un recensement scientifique des milieux naturels remarquables régionaux. Les zones de type I correspondent à des sites abritant des éléments précis du patrimoine naturel et les zones de type II concernent de grands ensembles possédant une cohérence écologique et paysagère. Les zones de type II peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles.

Cet inventaire, révisé en 1992, se modernise. La DIREN d'Ile-de-France est la direction régionale pilote sur ce travail. Une actualisation est en cours de réalisation. Pour chaque ZNIEFF, un bordereau très détaillé est rempli. Ce travail considérable est coordonné et validé par l'IEBG.

L'IAURIF travaille depuis peu en partenariat avec la DIREN sur les ZNIEFF (les deux organismes s'étaient associés dès le commencement du travail d'inventaire des sites et des monuments).

2.5 L'opération "Natura 2000"

La directive européenne du 21 mai 1992 (n°92-43/CEE) relative à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces prévoit que chaque État membre propose à la commission européenne, sur la base d'informations scientifiques pertinentes, une liste de sites abritant les habitats naturels et les espèces, cités dans les annexes de la directive. Au niveau français, les travaux d'inventaire, effectués en 1995, ont conduit à identifier 1 316 sites répondant aux critères de la directive (16 sites en Ile-de-France). Après concertation, il apparaît que 1146 d'entre eux pouvaient, en tout ou partie figurer, à plus ou moins long terme sur la liste française (8 à 9 sites en Ile-de-France, concernant selon le découpage retenu pour les forêts domaniales entre 5 000 ha et 40 000 ha); Sur base des listes communiquées par les États membres, une mise en cohérence biogéographique des listes nationales sera menée à l'échelon européen.

La liste française comporte un certain nombre d'informations : le numéro SPN, la superficie, la mention des habitats et des espèces en cause, une carte de repérage du site au 1/100 000ème.

Les directions régionales de l'environnement (DIREN) sont chargées dans chaque région d'animer cette opération. Les inventaires scientifiques ont été effectués sur la base des données déjà existantes qui ont été organisées de façon cohérente pour s'intégrer dans le schéma proposé par le réseau "Natura 2 000".

2.6 Les écozones

Les milieux naturels n'étaient pas vraiment pris en compte dans le MOS, description du "mode d'occupation du sol" dans le système d'information géographique de l'IAURIF. L'IAURIF a récemment établi une carte des "écozones" de la région. Le point de départ de ce travail est le programme européen CORINE Land-cover de connaissance de l'utilisation du sol réalisé essentiellement par interprétation d'images satellitaires. L'IAURIF et le CNES ont financé le détail de ce programme pour la région ; les mailles de terrains considérées sont beaucoup plus fines (4 hectares) que pour le programme standard (25 hectares). Ces données ont été mises à la disposition de l'IFEN.

La légende de cette carte est cohérente avec celle de CORINE Land-cover, mais comprend 4 niveaux, articulés sur les trois niveaux de celle de CORINE. En Ile-de-France, les milieux naturels intéressants sont souvent linéaires, situés en fond de vallée ou sont constitués de grands massifs forestiers.

La carte des écozones est une base pour le repérage des écosystèmes. En intégrant les données sur les écozones dans le SIGR, on peut les recouper avec d'autres couches d'information : celle du MOS, celle du modèle numérique de terrain MNT, qui renseigne sur les pentes et l'orientation de la surface topographique, et celle des plans d'eau de plus de un hectare. On peut aussi les confronter avec la carte géologique. Ces recouvrements permettent de déterminer quelles sont les zones à étudier plus précisément, parce qu'elles sont susceptibles de comprendre des milieux remarquables.

L'écologie du paysage peut aussi utiliser la carte des écozones. Elle permet, en effet, d'évaluer la continuité des espaces naturels. Par exemple, on constate que la francilienne des cervidés, grand arc forestier du sud de l'Ile-de-France, présente de nombreuses coupures. Les populations sont séparées les unes des autres et les cervidés disparaissent des massifs les plus petits (Dourdan, par exemple).

La carte des écozones peut aussi être utilisée comme aide à l'analyse des ZNIEFF. Le croisement des ZNIEFF avec la couche "écozones" du SIGR met en évidence leur contenu. Les marais intérieurs et les plans d'eau sont les zones les plus fréquemment identifiées comme des ZNIEFF.

2.7 Les lisières de forêts

La conception de l'urbanisation ne laissant à la nature que des espaces résiduels est dangereuse pour la préservation de la biodiversité. Par exemple, beaucoup de milieux boisés sont entourés par des zones urbaines, une chute rapide du nombre d'espèces a alors

lieu dans ces milieux : appauvrissement de la forêt de Meudon, de Saint-Germain... Le schéma directeur de la région établit une protection des lisières forestières sur 50 mètres pour les massifs de plus de cent hectares. Un état de l'occupation du sol a été établi pour ces lisières : 50% d'entre elles sont déjà urbanisées. Ceci est un avertissement important.

Les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDE, DDAF) en liaison avec la DRE établissent un lexique sur les lisières : qu'est-ce-qu'une lisière, que doit-on faire dans tel ou tel cas ? Tous les massifs de plus de 100 hectares et la délimitation de leur bordure de 50 mètres sont intégrés dans le SIGR de la DRE. La lisière est définie par le service de l'État qui en est chargé, selon la localisation. Ensuite, les POS doivent être modifiés pour prendre cette lisière en compte.

2.8 Problèmes rencontrés pour la connaissance du patrimoine naturel régional

La densité de connaissance n'est pas uniforme sur la région. Une tendance forte est de travailler toujours sur les mêmes zones, ce qui permet de travailler en évolution, mais de vastes domaines restent méconnus.

Des partenariats pourraient être organisés pour inventorier des secteurs peu connus. La connaissance et la diffusion de l'information auraient besoin d'être coordonnées. CORINE Land-cover pourrait permettre d'orienter les travaux en indiquant les zones où l'on a de fortes probabilités de trouver des habitats intéressants.

Cependant, on ne peut pas tout connaître. Le département de l'Essonne a fait un important travail d'inventaire entre 1985 et 1990. Il a commencé par déterminer qu'étaient les types de milieux naturels à inventorier en priorité (les pelouses calcaires, les tourbières)...Il a donc fait son inventaire sur le champ restreint de ces milieux précis.

La connaissance du patrimoine naturel a beaucoup souffert du cloisonnement dans la région. Le partenariat de l'IAURIF, l'IFEN et la DIREN est très positif. D'autres sont à mettre sur pied. Il pourrait y avoir une plus grande perméabilité entre les structures.

La validation des informations est un problème fondamental. Pour les ZNIEFF, la validation est faite au niveau de chaque DIREN, puis au niveau national. Il est indispensable que le travail des chercheurs soit reconnu. Il faut pérenniser le réseau des naturalistes.

3. LES INTERPRÉTATIONS ET LES USAGES DES DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL

L'usage qui est fait de ces données sur le patrimoine naturel, en dehors de l'usage interne aux gestionnaires de ces données, est présenté à travers trois exemples : la maison de la nature de Rueil-Malmaison pour l'usage pédagogique, le domaine autoroutier pour la conception et la gestion de grandes infrastructures et le centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France (CRPF) pour la gestion forestière.

3.1 Usage pédagogique : exemple de la maison de la nature de Rueil-Malmaison

La maison de la nature de Rueil-Malmaison est ouverte depuis 7 ans, sur une initiative municipale. Elle emploie 10 personnes à plein temps. Elle accueille le public et les scolaires. Elle travaille sur trois points : monter des expositions, tenir un centre de documentation et recevoir dans ses locaux des réunions et des classes. Depuis deux ans, des activités de terrains ont été mises en place. Des ruchers, des vergers pédagogiques sont autant de points d'accueil.

Le premier axe de travail est en direction des écoles primaires qui sont directement sous la responsabilité de la commune. On s'adresse à des enfants de 8 à 11 ans. Le succès de la maison n'a jamais été démenti.

Un service municipal sur l'environnement a été créé, il y a 4 ans. Cela permet à la maison de la nature de travailler facilement sur les chiffres communaux. Les chiffres sont utilisés pour deux types d'activités : pour l'organisation d'expositions et le travail avec les scolaires. Les statistiques les plus utilisées sont celles de l'IFEN et celles de l'IAURIF. Les autres sont plus difficiles à trouver.

La cartographie thématique permet une mise à disposition des données claire et lisible par les enfants. Les enfants peuvent aussi être mis en quête d'informations pour élaborer ensemble des tableaux. Ce côté "collecte du chiffre" attire les enfants.

Les pièges de l'utilisation des statistiques sont :

- L'artificialisation de l'approche de la nature ; un retour sur le terrain peut être fait pour vérifier les statistiques ;
- Une mauvaise interprétation des statistiques ; la mise en place du service municipal de l'environnement permet d'utiliser des chiffres communaux concrets pour les enfants.

Les difficultés rencontrées sont de trouver des chiffres faciles d'accès et récents ainsi que les problèmes financiers d'accès aux données.

3.2 Utilisation de données sur le patrimoine naturel dans le domaine autoroutier (autoroutes Paris-Rhin-Rhône)

Les statistiques sur le patrimoine naturel sont utilisées pour des études d'impact, qui sont effectuées depuis 1976, mais aussi pour gérer ce patrimoine après la mise en service des infrastructures.

Les études d'impact portent sur différents thèmes : eau, faune, flore, paysage... Les données sont recueillies auprès de nombreux organismes, BRGM, DIREN, DRASS, ONF, ONC, réseaux naturalistes, etc. et même parfois auprès d'amateurs isolés.

Après la mise en service, l'autoroute et son environnement évoluent. Des compléments d'équipement sont réalisés, ainsi que des réparations ; parfois de nouvelles

réglementations interviennent. Les données d'environnement collectées à la création de l'autoroute sont mises à jour régulièrement. Des indicateurs d'efficacité sont calculés pour les équipements existants.

Les données collectées sont très hétérogènes et souvent partielles. Il existe un manque de compétence au niveau national dans certains domaines, les oiseaux sont bien connus, les insectes beaucoup moins. On assiste malheureusement parfois à des hécatombes ponctuelles de certaines espèces : hérissons, batraciens. Ceci reflète une méconnaissance préalable sur le terrain. Une base de données sur la mortalité des animaux existe. Les services des autoroutes contribuent à établir des données, pour l'IFEN par exemple.

3.3 Études de données sur le patrimoine naturel pour la gestion forestière (CRPF)

Le centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre est un établissement public compétent pour orienter la gestion des forêts privées en particulier à travers l'agrément des plans simples de gestion. La gestion forestière, pour réussir sur le long terme, se fonde sur l'étude attentive du milieu et du patrimoine naturel, notamment en utilisant les typologies de stations. C'est une nécessité qui a toujours été parmi les préoccupations principales du sylviculteur.

Les sources traditionnelles de données sont l'inventaire forestier national à périodicité décennale, les enquêtes annuelles de branche (forêt-bois) du ministère de l'agriculture et les études de typologie de stations par régions forestières.

D'autres sources existent, relatives à la notion actuelle de patrimoine naturel. Les procédures ZNIEFF et Natura 2000 ont donné lieu à des inventaires s'étendant en forêt privée. Cependant, les ZNIEFF sont en cours de révision et la procédure Natura 2000 a été momentanément gelée.

L'exploitation des données reste cependant délicate :

- Du fait, d'une part du très vaste domaine à inventorier, et d'autre part de la disparité de la pression d'observation, elles sont géographiquement hétérogènes, difficilement exploitables et peu disponibles.
- Il s'agit souvent d'inventaires faune-flore qui ne renseignent pas sur les autres paramètres écologiques comme le microclimat et le sol.

3.4 Problèmes liés à la fourniture d'informations

La fourniture d'informations datées, faciles d'accès, mises à jour régulièrement et systématiquement, constitue un véritable enjeu.

Cet enjeu est compliqué par l'existence de plusieurs catégories de publics : le grand public et les responsables politiques et techniques chargés de la gestion, l'animation et la

création des équipements. Cependant, si les informations sont effectivement utilisées, il devient plus facile de trouver le financement des mises à jour.

Actuellement, les données disponibles le sont sous des formes très variées, même d'une DIREN à l'autre. La fourniture des données par les DIREN va être harmonisée. Elles fourniront des réponses informatisées grâce au logiciel BRIDGE. Pour pallier à cette diversité, il est nécessaire de réaliser des synthèses, lisibles par les décideurs sur le terrain.

Jusqu'à présent, les études d'impacts n'étaient pas globalement inventoriées. La DRE sur l'impulsion de la DDE 78 va tenter de répertorier tout ce qui est couvert par une étude d'impact et de le visualiser sur une carte.

La fourniture de données aux bureaux d'études pour les études d'impact a parfois des effets pervers. Les études peuvent être basées seulement sur des données bibliographiques et non sur une vraie connaissance du terrain.

Depuis quelque temps, il existe une qualification pour les bureaux d'études.

4. QUELQUES OPÉRATEURS CONTRIBUANT À LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL DANS LA RÉGION DANS DES DOMAINES SPÉCIFIQUES

De nombreux opérateurs nationaux ou régionaux contribuent à la connaissance du patrimoine naturel dans la région. Un panorama rapide et non exhaustif va en être dressé dans ce chapitre.

4.1 L'agence des espaces verts (AEV)

L'agence des espaces verts a été créée il y a vingt ans comme la région Ile-de-France, pour définir et mettre en place la politique de la région dans ce domaine. Le rôle de l'agence est de mieux connaître les espaces naturels franciliens, de faire connaître leur importance afin d'en assurer la protection.

L'idée de ceinture verte autour de l'agglomération parisienne s'est imposée pour maîtriser l'avancée du front urbain. En effet, de nombreuses surfaces de milieu ouvert ont disparu ou se sont appauvries à cause du cloisonnement des espaces. La forêt de Montmorency, par exemple, risque dans dix ans de se retrouver dans le même cas que celle de Saint Germain actuellement.

Il s'agit de protéger les espaces ouverts agricoles ou forestiers, privés ou publics, au sein d'une couronne de dix à trente kilomètres autour de Paris. Il n'existait aucun document thématique sur ces milieux ouverts (ou ces documents étaient très fragmentaires). L'IAURIF, sur la demande de l'AEV a inventorié et cartographié les espaces ouverts de la ceinture verte entre 1985 et 1995. Une numérisation des données et des cartes a été effectuée en 1995. Les données devraient être remises à jour d'ici l'an 2 000.

Des études sont menées sur les vallées d'Ile-de-France qui représentent un patrimoine inestimable, pour leur richesse naturelle et la variété et la qualité des paysages.

Les vallées, malheureusement, convergent vers le centre de la région et sont devenues des lieux privilégiés pour l'urbanisation et la construction d'infrastructures. Dix vallées ont été étudiées par l'IAURIF et cinq autres études aboutiront en 1997 ou 1998. Les objectifs de ces études sont de relever la cohérence et la continuité des espaces naturels qui composent ces vallées, de disposer d'un état des lieux, de mettre en évidence la fragilité de ces lieux et de proposer des actions de protection et de mise en valeur. Ces documents de synthèse rassemblent des données auparavant dispersées et peu accessibles.

L'IAURIF gère une base de données, créée en 1990 et en cours de réactualisation, sur les espaces verts et boisés d'Ile-de-France. Ces données ont permis la publication de deux documents importants : un atlas communal des espaces verts et boisés publics de l'agglomération parisienne et une carte des parcs et espaces boisés de plus de un hectare. Cet atlas permet de voir les carences et de déterminer les zones à protéger.

La protection du patrimoine naturel passe par une protection plus large des espaces ouverts et donc par une meilleure connaissance de ceux-ci. La région fournit avec le plan vert régional un outil important à la disposition de tous les intervenants. La réactualisation des données est un travail très lourd et pose problème.

Le problème du degré de détail des connaissances reste posé. Par exemple, on ne peut pas savoir s'il y a plus d'arbres à Paris maintenant que dans les années cinquante, en tenant compte du patrimoine arboré le plus ordinaire. Il n'y a pas de cadastre informatique à Paris. L'atlas communal donne un indicateur de végétation. Le satellite spot permet de connaître l'état de verdissement d'une commune, mais ne permet pas une analyse suffisamment fine et régulière pour en voir les variations. On est démuné pour gérer les arbres isolés, mais dans les POS il existe souvent une réglementation pour l'abattage.

4.2 l'inventaire forestier

L'inventaire forestier national a des fichiers cartographiques à partir desquels sont imprimées des cartes communales, départementales... Ces cartes ont été établies par l'étude de photos aériennes de 1987 ; des vérifications sur le terrain ont été effectuées en cas de nécessité. Les zones homogènes déterminées sont au minimum de 4 hectares.

On distingue sur ces cartes les différentes catégories de propriétés forestières : privées, domaniales... Une analyse détaillée du type de peuplement forestier est fait : boisement lâche, boisement morcelé, futaie, taillis, mélange futaie-taillis.

On dispose d'une carte des forêts de l'Ile-de-France de 1987 au 1/200 000. Des mises à jour sont faites tous les dix à douze ans.

L'Inventaire forestier proprement dit est réalisé sur le terrain. Une placette (zone-échantillon) est étudiée pour cent hectares de forêt. Les arbres sont étudiés en fonction de leur essence, de leur âge, du type de peuplement forestier. Ces données sont regroupées dans une base de données dendrométriques. Le travail sur le terrain a eu lieu en 1993 et 1994 dans la région, il n'est pas encore publié, mais les chiffres sont disponibles sur Minitel. Une publication sur papier est prévue dans les deux ans à venir, comprenant une comparaison avec le premier inventaire datant de 1978-1979.

Sur chaque placette, un inventaire écologique et floristique est effectué. Cela permet d'établir le lien entre milieu et productivité des forêts. Cependant, on passe à côté des milieux rares et des espèces rares à cause de l'espacement des placettes.

La forêt francilienne couvre 278 000 hectares. La région a donc un taux de boisement de 23% légèrement inférieur à la moyenne nationale qui est de 26%. La surface boisée a augmenté de 6% en 15 ans dans la région. 81 000 hectares sont des forêts publiques, surtout domaniales, ce qui représente une proportion supérieure à la moyenne nationale : le quart des forêts françaises seulement sont publiques. La forêt francilienne est constituée à 88% de feuillus.

Pour accéder aux informations, il faut consulter les services de l'inventaire forestier, les DRAF ou les DDAF. Un atlas des forêts par région est en cours de publication. Il sera ensuite repris sur CD-Rom.

Les données de l'inventaire forestier ne sont pas reprises dans le SIG de l'IAURIF, à cause d'un problème de référentiel géographique : l'IAURIF n'est pas calé sur les données IGN. Elles sont disponibles par contre dans le SIGR de l'État à la DRE.

4.3 L'office national des forêts (ONF)

L'ONF a en charge la gestion et l'équipement du domaine forestier de l'État et des forêts soumises au régime forestier. Ceci représente environ 90 000 hectares en Ile-de-France.

En matière de gestion et protection des milieux naturels, l'ONF gère une trentaine de réserves biologiques domaniales, dix autres environ étant en cours de création. Ces réserves constituent sur le plan juridique des "réserves naturelles volontaires" (prévues par la loi du 10 juillet 1976). Dans le cadre de ces réserves, l'ONF aidé par un comité consultatif scientifique, procède à des inventaires et des cartographies de milieux, élabore des plans de gestion, organise des opérations de gestion conservatoire ou de restauration des milieux.

Depuis, la mise en place du processus de la directive "Habitats, Faune, Flore" (DHFF), l'ONF réalise pour les massifs domaniaux concernés une cartographie au 1/10 000 des habitats et des espèces concernés par la DHFF, l'ensemble des données étant gérées sous SIG.

Enfin, l'ONF a signé ou va signer un certain nombre de conventions avec des institutions (Conservatoire botanique du Bassin Parisien), ou des associations (SFO, etc.) afin de mettre en place une stratégie d'inventaire et de protection de certaines espèces protégées ou menacées.

4.4 le service régional de la forêt et du bois (direction régionale de l'agriculture et de la forêt) (SERFOB)

Les forêts remplissent trois missions : environnementale, sociale, productive. En Ile-de-France, la production de bois n'a pas un caractère prioritaire, le rôle social est très fort. L'accueil du public est gratuit dans les forêts publiques.

Il est difficile de gérer le développement durable, de la conception à la mise en oeuvre. Les forêts publiques sont un endroit privilégié pour la réflexion à long terme. La gestion des forêts privées est très variée, ce qui permet de préserver la biodiversité. Un objectif important est la reprise d'intérêt du propriétaire pour sa forêt. On déplore aussi le compartimentage des forêts.

Le SERFOB établit des statistiques sur la filière bois (enquête de branche) et sur les feux de forêt.

Des moyens de gestion sont en cours de constitution, comme l'intégration dans le SIGR du niveau des POS.

Pour préserver les forêts de Paris et de petite couronne, des établissements peuvent être délocalisés et l'espace ainsi libéré reconquis par la forêt. Dans le bois de Vincennes qui est classé "espace boisé classé" pour partie et "espace naturel" ailleurs, des routes ont été détruites et replantées. La priorité est alors donnée à la zone plutôt qu'à l'arbre lui-même.

4.5 Le service régional de statistique agricole (SRSA) de la DRAF Ile-de-France

Ce service réalise, entre autres, annuellement une enquête sur l'occupation du territoire (TER-UTI) en utilisant d'une part une nomenclature physique de 82 postes, détaillant en particulier les eaux et les zones humides, la couverture boisée, les sols agricoles et les autres sols, et d'autre part, une nomenclature fonctionnelle en 25 postes (production primaire, secondaire, services et divers).

TER-UTI se fonde sur l'observation, par des enquêteurs, de l'occupation du sol à l'endroit de 18 000 points repérés sur photos aériennes et répartis en grappes (sondage aréolaire) sur l'ensemble de la région. Les résultats sont utilisés notamment pour l'observation de la consommation d'espaces agricoles et naturels (OCEAN) en Ile-de-France

4.6 les Parcs naturels régionaux : inventaire du patrimoine naturel dans le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse

L'Ile-de-France possède deux Parcs naturels régionaux : celui de la haute vallée de Chevreuse qui a douze ans et celui du Vexin français qui vient d'être créé. Trois autres sont à l'étude : le Gâtinais français, les vallées de la Marne et de l'Ourcq et "les trois forêts" (Chantilly, Halatte, Ermenonville). Du fait de son ancienneté, le Parc de la haute vallée de Chevreuse est plus avancé dans la connaissance de son patrimoine naturel.

Une des raisons d'être des PNR est la sauvegarde du patrimoine naturel. Le Parc de Chevreuse a été créé en 1985, les premières années ont été consacrées à la mise en place des équipements et des opérations. Le besoin d'une meilleure connaissance de l'environnement a très vite été ressenti. Un inventaire vient d'être réalisé sur l'ensemble du patrimoine : faune et flore, paysage, patrimoine monumental et vernaculaire.

Les réflexions sur cet inventaire ont débuté en 1991. Il existait beaucoup d'informations dispersées et disparates. Certains secteurs étaient très étudiés par les universités, l'ONF, l'ONC ou l'IAURIF et d'autres "oubliés".

Les objectifs de cet inventaire étaient :

- de mieux faire connaître les richesses du Parc aux élus et aux habitants.
- d'être un outil d'aide à la décision pour l'aménagement et la préservation du territoire.
- de contribuer au projet de charte révisée au bout de dix ans.

La mise en oeuvre de cet inventaire a été un travail innovant, scientifique, réalisé sous l'égide d'un comité de pilotage, avec l'aide de concours extérieurs. Le résultat a été traduit dans un SIG avec Arcinfo et sous forme de banque de données informatiques. Ceci permet l'analyse et la synthèse selon le niveau souhaité : communal, ou par unité écologique ainsi que le croisement des différents types d'informations.

Il n'a pas été possible de tout inventorier. Plusieurs groupes ont donc été retenus pour leur caractère d'indicateurs écologiques : les végétaux supérieurs, les oiseaux, les batraciens, les insectes. Le recueil des données sur la faune, la flore et la qualité des milieux naturels a été basé sur deux sources principales :

- l'analyse de la bibliographie et des études faune/flore réalisées après 1980, sur le territoire du PNR ;
- des nouveaux inventaires de terrain, sur les secteurs géographiques ou les groupes les moins bien connus, effectués directement par les chargés de mission du Parc et par un bureau d'études extérieur, prestataire du Parc.

De même, un inventaire des oiseaux nicheurs a été réalisé en collaboration avec des associations naturalistes locales.

Un travail de photo-interprétation a été fait sur des photos-aériennes de 1993. Croisé aux visites de terrain, cela a permis de découper les 23 communes selon 15 types d'unités écologiques, cartographiées au 1/25 000. Puis, à partir des recensements d'espèces effectués, des zones d'intérêt écologique ont été déterminées.

Cet inventaire se poursuit aujourd'hui par des études écologiques plus approfondies de certains sites ou types de milieux naturels (inventaire des mares, plans de gestion d'espèces protégées ou contractualisées...).

Les données continuent à alimenter l'inventaire de la faune et de la flore qui constitue un véritable observatoire des milieux naturels du PNR.

Réaliser un tel travail nécessite une certaine pérennité du Parc et de ses agents.

4.7 l'office national de la chasse

L'office national de la chasse est un établissement public rattaché au ministère de l'environnement. Il s'occupe du suivi patrimonial des espèces chassables, mais aussi de certaines espèces protégées comme le lynx, le castor et l'ours brun. Des réseaux de correspondants ont été mis en place en 1985. Ils regroupent l'ensemble des partenaires travaillant sur la faune sauvage, professionnels et bénévoles. Des inventaires sont réalisés régulièrement.

Ces travaux concernent les oiseaux et les mammifères. Les données sont regroupées dans des bases de données comprenant l'effectif des populations et les aires de répartition. Pour les cervidés, les tableaux de chasse sont suivis.

Les données sur la répartition du cerf ont été reliées à celles de l'inventaire forestier national et de CORINE Land cover. Le croisement de l'aire de répartition du cerf avec les éléments linéaires (routes, voies ferrées) permet de calculer un indice de fragmentation des massifs à cerf. Un massif de moins de 1 000 hectares est en effet fragile pour l'espèce. D'autre part, la cartographie des espaces de libre circulation servant de communication entre les massifs permet de prendre en compte ces éléments importants dans les schémas d'aménagement du territoire.

Il existe des données en évolution. La répartition des populations de cerf en est à sa quatrième actualisation depuis 1985. Ces données ont été déjà utilisées lors d'étude d'impact. Par exemple, un bureau d'étude travaillant pour le projet de TGV-Est a utilisé ces données. Par contre, il n'y a pas de création d'observatoire pour étudier les populations dont l'habitat est modifié par une nouvelle infrastructure. Ces études sont faites ponctuellement.

4.8 le conseil supérieur de la pêche

Le conseil supérieur de la pêche est un établissement public de l'État placé sous la tutelle du ministère de l'environnement. Il a mis en place depuis deux ans, avec l'aide de l'agence de l'eau, le réseau hydrologique et piscicole (RHP). Ce réseau de surveillance permet une meilleure connaissance de l'état du milieu aquatique à l'aide de l'indicateur "poisson".

L'objectif est d'étudier les peuplements piscicoles et leur évolution. L'expérience a montré qu'une évolution de population était due soit à un changement brutal (pollution...), soit à un changement progressif et orienté.

On utilise pour connaître la population piscicole, la pêche électrique dans 147 stations en Seine-Normandie. Il y a donc environ sept stations par département, elles ont été choisies avec l'aide des DIREN, DRAF, service de police des eaux...

Les données collectées sont normalisées sous le format SANDRE et intégrées dans le réseau national de données sur l'eau (RNDE). Un rapport annuel est diffusé, donnant un avis sur la qualité des peuplements piscicoles.

La direction régionale de Compiègne diffuse chaque année une synthèse de ces travaux comprenant des cartes de qualité des cours d'eau, l'analyse des tendances observées sur le bassin et le résumé des tendances inter-annuelles. Les données sont aussi éditées par région.

Le RHP est aussi le principal support d'un programme de recherche visant à élaborer un "indice poisson". Cet indice rendrait compte de la qualité du milieu aquatique ; il serait facilement compréhensible par le public.

Pour la région, un plan bleu va bientôt être élaboré parallèlement au plan vert ; il tiendra compte de l'ensemble de ces informations.

4.9 les réserves naturelles ; un exemple : la réserve des sites géologiques de l'Essonne

L'Ile-de-France comprend deux réserves naturelles : l'étang de Saint-Quentin en Yvelines et les sites géologiques de l'Essonne. Sept réserves naturelles volontaires sont aussi situées dans la région.

Seules dix des 131 réserves naturelles françaises sont consacrées au patrimoine géologique. Ces dix réserves ont été créées à la demande d'associations. Le patrimoine géologique n'est en effet appréhendé que depuis une dizaine d'années malgré l'intérêt scientifique et culturel des sites. Il n'existe pas d'inventaire national ou régional pour mettre en évidence le patrimoine géologique. Un premier inventaire a cependant été fait par le muséum en Ile-de-France, en 1974, en même temps qu'un pré-inventaire faune-flore ; mais il n'était pas exhaustif.

Le bassin parisien est la région fondatrice de la géologie mondiale. La première carte géologique a été créée entre Étampes, Fontainebleau et Dourdan au XVIème et XVIIème siècles. Il existe en Ile-de-France un très grand nombre de sites géologiques majeurs sur lesquels s'est appuyée l'élaboration de grandes théories, ils présentent donc un intérêt scientifique mais aussi historique d'où la nécessité de transmission aux générations futures.

La présence d'une seule réserve naturelle géologique sur la région est insuffisante pour protéger tous ces sites. On ne peut mettre en place des protections que si un inventaire est réalisé. Il existe quelques inventaires départementaux (en Seine-et-Marne par exemple). La démarche d'inventaire est déjà lancée dans 4 régions avec le ministère de l'environnement. La méthodologie est établie.

Un outil de protection du patrimoine géologique est rentré dans la législation avec la loi du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement. Cette loi prévoit la création d'une liste nationale de sites géologiques protégés. Il n'existe pas encore de décret d'application. Un réseau d'experts a été créé suite aux réflexions avec le ministère. Une réflexion est en cours au sein des réserves nationales géologiques sur la notion d'évaluation du patrimoine géologique.

La réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne concerne six sites répartis sur six communes : Auvers-Saint-Georges, Chauffour-les-Ettechy, Morigny-Champigny, Ormoy-la-Rivière, Saint-Hilaire et Saulx-les-Chartreux. Créée en 1989, cette réserve naturelle est gérée depuis 1990 par Essonne Nature-Environnement (union départementale des associations de défense de la nature de l'Essonne).

Dans le cadre de cette gestion, l'ensemble du patrimoine (faune, flore, milieux, ressources géologiques, ...) est appréhendé. Cette réserve naturelle, qui comptait une superficie de 4,5 hectares lors de sa création, englobe désormais un périmètre de protection de 25 hectares autour du site de Saint-Hilaire. Fixés par convention, les principaux objectifs de la réserve naturelle sont la préservation du patrimoine, l'aménagement, le suivi scientifique et l'ouverture au public. Dans le projet de Parc naturel régional du Gâtinais Français, la géologie est évoquée dans la Charte.

4.10 L'action des départements pour les espaces naturels sensibles

Au niveau départemental, un inventaire des espaces naturels sensibles doit être réalisé dans les sept départements de la petite et de la grande couronne. Il n'existe cependant pas de définition générale de la notion d'espace naturel sensible. Ce sont des espaces à équilibre fragile ou qui constituent un patrimoine naturel riche.

Les départements ont donc une politique variée à ce sujet. Les Yvelines classent tous les espaces ouverts en espaces sensibles et d'autres départements n'ont aucun espace sensible. L'AEV soutient la politique des espaces sensibles de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. La taxe départementale, sur les permis de construire, pour la protection des espaces naturels sensibles permet aux départements de financer des opérations de protection des milieux naturels.

Il n'y a pas de centralisation des données sur les espaces sensibles. Les informations sur ce sujet sont disponibles auprès des conseils généraux.

4.11 Laboratoire d'écologie, université de Paris VI

Certains lichens sont très sensibles à la qualité de l'air et l'étude de leur implantation peut être un bon indicateur de qualité à moyen terme. Une étude de la qualité de l'air francilien a été réalisée en 1991 par le laboratoire d'écologie avec la DRASS, à partir des lichens. Une étude avait déjà été réalisée en 1981, mais sur une zone plus petite. On a constaté une amélioration de la qualité de l'air à Paris et une détérioration dans l'agglomération. Le problème de renouveler cette étude est posé. Des données sont disponibles sur informatique. Elles ont été transmises au muséum national d'histoire naturelle.

5. RECOMMANDATIONS ET SOUHAITS DU GROUPE POUR L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES SUR LE PATRIMOINE NATUREL EN ILE-DE-FRANCE

Le groupe propose d'orienter les recommandations autour de deux thèmes :

- Connaître
- Faire comprendre et faire savoir

5.1 Connaître

La connaissance des milieux naturels nécessite un travail permanent de collecte des données naturalistes de terrain qui aujourd'hui repose essentiellement sur le **bénévolat de naturalistes amateurs**, isolés ou regroupés dans des sociétés savantes, souvent anciennes, généralistes ou spécialisées. En effet, le monde universitaire s'est largement détourné des sciences naturelles de terrain au profit des sciences fondamentales.

Il existe cependant des **sources institutionnelles de données** :

- *thématiques* (Agence des Espaces Verts, Office National des Forêts, Inventaire Forestier National, Conseil Supérieur de la Pêche, Office National de la Chasse, Conservatoire Botanique du Bassin Parisien, Service Régional de la Forêt et du Bois, ...)
- *localisées* (équipes des Parcs Naturels Régionaux, des Réserves Naturelles, des Espaces Naturels Sensibles des Départements,...)
- plus « *généralistes* » (DIREN, IAURIF,...).

Les **études d'impact** génèrent, lorsqu'elles sont réalisées par des équipes compétentes, l'apport de données sur l'aire d'étude des projets. Cependant, pour des raisons de manque de compétence ou/et de moyens, nombreux sont actuellement les bureaux d'études qui se contentent de la collecte et de l'exploitation de données bibliographiques.

Cette diversité des acteurs génère beaucoup d'informations mais aussi une **hétérogénéité spatiale, thématique, quantitative et qualitative des données**. Par ailleurs, se pose la question de la **validation scientifique** des données collectées. La diversité des organismes collecteurs engendre également une **absence de centralisation** de l'information au niveau régional, très défavorable pour les utilisateurs potentiels. Enfin, la diffusion de cette information reste aujourd'hui assez confidentielle.

Face à ce constat, le groupe propose les mesures suivantes :

5.1.1 Recueil des données

- **faire un inventaire des informations existantes et organiser sa mise à jour**
- **promouvoir et soutenir les associations naturalistes scientifiques franciliennes** (organisation et soutien au bénévolat). Nous citerons, à titre d'exemple, le cas concret de l'Association des Naturalistes des Yvelines, fondée en 1830 sous le nom de « Société des Sciences Naturelles de Seine-et-Oise », très active mais actuellement menacée de disparition car dans l'impossibilité de trouver un hébergement à titre gracieux dans le secteur de Versailles ;
- **réaliser des études visant à combler les lacunes géographiques ou thématiques dans la connaissance du territoire et des espèces qui l'habitent**, notamment dans le cadre de la révision de l'inventaire des Zones Naturelles d'intérêt écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). En effet, l'absence de ZNIEFF sur certaines portions du territoire de l'Île-de-France reflète plus une absence de prospection qu'un manque d'intérêt. Trois domaines méritent une attention particulière dans notre région : les lisières (face à l'urbanisation), le recensement des sites géologiques (l'Île-de-France est l'un des berceaux mondiaux de la géologie) et l'établissement des typologies de stations forestières (outils pour la gestion des milieux naturels) ;
- **pérenniser les formations scientifiques adaptées**. Par exemple, le DESS de Génie écologique de Paris XI Orsay, est actuellement menacé de disparition, alors que ce diplôme aboutit à une formation pertinente et reconnue, ce que prouve le taux d'embauche quasi-total des étudiants formés ;
- **inciter les maîtres d'ouvrage à avoir recours à des cabinets qualifiés et à donner les moyens financiers aux bureaux d'études chargés de réaliser les études d'impact**, afin de leur permettre la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques (analyse de l'état initial) dans des conditions de délais, d'époque et « d'orthodoxie scientifique » satisfaisantes.

5.1.2 Validation, stockage et actualisation des données

- **renforcer et soutenir les structures existantes susceptibles de rassembler, stocker, mettre en perspective et actualiser les données**. Exemples :

- * Conservatoire Botanique du Bassin Parisien pour la flore
- * I.A.U.R.I.F. pour les données cartographiques
- * DIREN pour l'inventaire ZNIEFF

Le renouvellement de l'information est fondamental. Les mises à jour doivent avoir une périodicité adaptée au suivi de chaque phénomène.

- **structurer et consolider le réseau des producteurs de données** sous l'égide de l'Institut d'Écologie et de Gestion de la Biodiversité (I.E.G.B.) et mettre en oeuvre **un système de facturation** homogène ;

- **faire du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (C.S.R.P.N.) et du Muséum National d'Histoire Naturelle des instances permanentes de validation des données recueillies**, pour garantir la qualité de ces données ;

- **mettre en place un « dépôt légal » des études d'impact**, afin de permettre la centralisation et la création d'une banque de données informatisée.

- **développer la concertation** avec les organisations professionnelles des gestionnaires du milieu naturel (agriculture, forêt, chasse, pêche, étangs...) notamment pour la définition et la validation des zonages.

5.2 Faire comprendre et faire savoir

Dans une région aussi densément peuplée que l'Ile-de-France, la **diffusion des connaissances sur les milieux naturels** est absolument nécessaire pour une large acceptation et compréhension des moyens mis en oeuvre pour protéger et gérer ces milieux.

Pour parvenir à cet objectif, nous suggérons que l'État, les collectivités territoriales (Région, Départements, Communes), les Fondations, les grandes entreprises, etc...**soutiennent**:

- **les organismes publics et les associations naturalistes pour leurs actions d'information, de formation et de promotion** (revues, bulletins, conférences, sorties, expositions,...). Ce soutien doit concerner les organismes publics dont une des missions est la formation-sensibilisation à la connaissance ou à la gestion (Conservatoire botanique du Bassin Parisien, Centre régional de la propriété forestière, par exemple). Il doit également permettre aux associations de mettre en place des structures permanentes et ainsi créer des emplois.

- une **politique éditoriale** visant à publier des documents opérationnels pour la conservation du patrimoine naturel régional (exemples : atlas permanent des sites naturels protégés, atlas des ZNIEFF d'Ile-de-France, guides d'identification des espèces, monographies régionales, fiches techniques susceptibles d'aider les propriétaires et les gestionnaires dans la prise en compte des espaces naturels remarquables). Les informations doivent pouvoir être intégrées dans les documents de prise de décision. La présentation brute de statistiques pouvant être source de malentendus, un effort d'explication des chiffres doit donc être réalisé ;

- les **Maisons de la Nature** existantes et favorisent la création de nouvelles maisons, dans l'optique d'un réseau géographiquement homogène. Elles constituent un relais vers les professionnels : ONF, CSP, groupements professionnels...

Il faut aussi que le Ministère de l'Environnement **développe une collaboration avec toutes les instances de l'Éducation Nationale** pour une meilleure prise en compte de l'écologie et de l'environnement dans la formation des personnels enseignants.

Fiche synthétique

Recommandations du groupe "Environnement" pour améliorer les données sur le patrimoine naturel en Ile-de-France

La chaîne de l'information comprend plusieurs étapes avec des acteurs et des procédés différents : collecte, validation, stockage, accès. Si un maillon est faible, la chaîne s'effondre dans son entier, il faut donc renforcer chaque étape et ne pas privilégier l'une par rapport aux autres. **La structuration de la chaîne de l'information passe par une organisation collective du travail de différents partenaires : la coordination entre les différents acteurs pour le regroupement, l'échange de données et la diffusion s'avère primordiale.** Elle devrait être prise en main par la direction régionale de l'environnement (DIREN) et l'Institut aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF). La première recommandation s'adresse donc à ces deux organismes et sert de base aux autres recommandations. L'organisation de cette coordination pourrait être structurée sous la forme d'un **observatoire du patrimoine naturel**. Cette recommandation reflète davantage un principe d'organisation des moyens et un facteur de synergie qu'une action particulière d'amélioration de la connaissance et peut donc être mise en oeuvre à faible coût.

Des pilotes sont indiqués pour chaque action, la plupart d'entre eux sont déjà impliqués dans la collecte des informations. La coordination qui est la principale recommandation devra conduire à désigner un chef de file pour chacune des actions qui sera décidée.

Les recommandations 5 et 6 ont essentiellement pour objet de mettre ces connaissances à la disposition des demandeurs. Il ne suffit pas de connaître, il faut répondre à ceux qui doivent ou désirent savoir.

<i>Thème</i>	<i>Propositions</i>	<i>Pilotes</i>
1) Connaissance des données et chaînes de mise à disposition	Structurer la chaîne de l'information par une organisation collective du travail de différents partenaires : coordination entre les différents acteurs pour le regroupement, l'échange de données et la diffusion Faire un inventaire des informations existantes et organiser sa mise à jour Publier des documents opérationnels de synthèse présentant les chiffres accompagnés d'explications	DIREN, IAURIF

Thème	Propositions	Pilotes
2) Collecte de données	Réaliser des études visant à combler les lacunes géographiques ou thématiques dans la connaissance du territoire et des espèces qui l'habitent (en particulier suivi des lisières , recensement des sites géologiques et établissement des catalogues de stations forestières)	services de l'État : DRAF, DRE, DIREN, DRIRE et régionaux : IAURIF, AEV, association des géologues du Bassin Parisien
3) Réseau de producteurs de données	Structurer et consolider le réseau des producteurs de données et mettre en oeuvre un système de facturation homogène	IEGB
4) Validation des données	Faire du CSRPN et du MNHN des instances permanentes de validation des données recueillies Développer la concertation avec les gestionnaires des milieux naturels	CSRPN, MNHN DRAF, DIREN
5) Valorisation de l'information	Etude de la création d'un dépôt légal des études d'impact sur le patrimoine naturel et de la création d'un répertoire de ces études	Ministère de l'environnement (DNP), IFEN
6) Diffusion des connaissances	Actions de soutien - aux organismes publics et aux associations naturalistes pour leurs actions d'information, de formation et de promotion - aux maisons de la Nature existantes et création de nouvelles maisons dans l'optique d'un réseau géographiquement homogène	Etat, Conseil régional, Départements, Communes
7) Formation universitaire	Mise en évidence du besoin	Éducation nationale

Annexes

- 1 Lettre de mission du groupe "Environnement"
- 2 Liste des exposés présentés au cours des réunions
- 3 Liste des sigles utilisés

ANNEXE 1

LETTRE DE MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL "ENVIRONNEMENT"



CRIES d'Ile-de-France

Groupe Environnement

Paris, le 27 JUIL. 1993

Lettre de mission

La décision de mettre en place un groupe de travail sur le thème de l'environnement a été prise par l'assemblée plénière du CRIES le 4 février 1993

Les missions de ce groupe s'inscrivent dans le cadre général des missions dévolues au CRIES par la convention Etat/Région du 26 juin 1989. Il s'agit des missions suivantes :

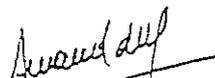
- recenser les besoins des utilisateurs d'information économique et sociale ;
- évaluer la manière de satisfaire ces besoins par la prise en compte de la dimension régionale dans les travaux statistiques nationaux, la mobilisation de sources non encore utilisées, la réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. ;
- formuler des recommandations aux organismes les mieux placés pour les mettre en oeuvre.

Le système statistique sur l'environnement se met actuellement en place. Le groupe pourra y apporter la contribution et formulera toutes les recommandations qu'il jugera utiles.

Monsieur HOLLEAUX^(*), conseiller régional d'Ile-de-France, assurera le rôle d'animateur de ce groupe de travail. Mme FERRE, chargée d'études à la direction régionale de l'INSEE, en sera le rapporteur.

A la présente lettre de mission est jointe une fiche de cadrage général des travaux qui pourraient être conduits au sein du groupe.

Le président du CRIES


A. de LEYSSAC

() remplacé, en septembre 1994, par Monsieur BIDOU, Directeur de l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies.*

CRIES de l'Ile-de-France

La plupart des problèmes d'environnement qui se poseront au cours des années à venir, ont une dimension internationale : qu'il s'agisse du réchauffement de la planète due aux émissions de gaz carbonique, du déboisement, du rétrécissement de la couche d'ozone, de la pollution de l'air ou de l'eau, de la gestion des déchets, etc.

Mais leur prise en charge relève souvent d'actions prises à l'échelon régional, voire local.

Toutefois, dans ce domaine, on assiste à un fractionnement des responsabilités entre trop de services responsables, tant au niveau national qu'au niveau régional ou départemental.

Un système statistique qui se met en place

Dans le domaine de l'environnement, le système statistique est encore dans sa phase préparatoire.

Au niveau européen, le programme statistique 1989-92 de la Communauté était le premier à faire place à l'environnement.

En France, ont été mis en place, par décret du 18 novembre 1991, vingt-deux Directions régionales de l'environnement (DIREN). Elles partagent, avec les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), les responsabilités de la mise en application de la politique de l'État dans ce domaine.

Elles sont également, à ce titre, chargées de recueillir, d'exploiter et de diffuser les données relatives à l'environnement en liaison avec l'Institut français de l'environnement (IFEN), créé lui aussi en novembre 1991.

Au niveau de l'Ile-de-France, il existe depuis 1992 un "Observatoire régional des déchets", structure de réflexion de coordination et de suivi.

Le rôle du CRIES

La réflexion du CRIES intervient à une période où le système est dans sa phase préparatoire.

Le groupe de travail aura pour mission :

- * de faire le point sur les sources statistiques existantes et les organismes susceptibles de fournir des informations dans ce domaine ;
- * d'évaluer les besoins statistiques régionaux et de faire émerger des préoccupations propres à l'Ile-de-France en matière d'eau, de déchets, de nuisances liées aux transports et à l'urbanisation...
- * dans son programme de travail, présenté le 27 mai au groupe "environnement" du Conseil national de l'information statistique (CNIS), l'Institut français de l'environnement (IFEN) envisage, dès maintenant, une réflexion à moyen terme sur la composante régionale et locale du futur système statistique sur l'environnement. Le groupe de travail pourra y apporter sa contribution.

Le CRIES devra également coordonner ses réflexions avec celles qui seront menées dans le cadre du groupe "environnement" du Conseil national de l'information statistique.

ANNEXE 2**LISTE DES EXPOSÉS PRÉSENTÉS AU COURS DES RÉUNIONS :****Réunion du 8 novembre 1996**

Présentation du "patrimoine naturel" au niveau national et européen

M. Maurin - Muséum national d'histoire naturelle

Présentation du "patrimoine naturel" au niveau francilien par la DIREN

M. Arnal

Présentation du "patrimoine naturel" au niveau francilien par l'IAURIF

MM. Cauchetier, Delavigne

Usage pédagogique des données sur le patrimoine naturel

M. Le Provost - Maison de la nature de Rueil-Malmaison

Usage des statistiques sur le patrimoine naturel dans le domaine autoroutier

M. Cuenot - Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Réunion du 6 décembre 1996

Agence des espaces verts d'Ile-de-France

M. Lorain

Inventaire forestier

M. Valdenaire

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et l'inventaire du patrimoine naturel

MM. De Ferrières, Dubreuil

Office national de la chasse

M. Landry

Conseil supérieur de la pêche

M. Luchetta

Réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne

M. Viette

Direction régional de l'agriculture et de la forêt, service régional de la forêt et
du bois

M. Morin

ANNEXE 3

SIGLES UTILISES

SIGLES	
AEV	Agence des espaces verts d'Ile-de-France
ARENE	Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CESR	Conseil économique et social régional
CICPN	Comité interministériel des comptes du patrimoine naturel
CNES	Centre national des études spatiales
CORINE	Coordination des informations sur l'environnement (dans l'union européenne)
CORINE-land-cover	Composante de CORINE, information géographique localisée et homogène sur l'occupation du sol dans l'union européenne
CRIES	Comité régional pour l'information économique et sociale
CRIF	Conseil régional d'Ile-de-France
CRPF	Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre
CSRPN	Comité scientifique régional du patrimoine naturel
DDAF	Directions départementales de l'agriculture et de la forêt
DDE	Direction départementale de l'équipement
DIREN-IDF	Direction régionale de l'environnement
DNP	Direction de la nature et des paysages (ministère de l'environnement)
DRAF-IDF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRASS-IDF	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France
DRE-DERU	Direction régionale de l'équipement, division de l'eau et des réseaux urbains
DRIRE	Direction régionale de l'industrie et de la recherche
EIDER	Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional
IAURIF	Institut aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France
IEGB	Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité
IFEN	Institut français de l'environnement
IGN	Institut géographique national
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
MNT	Modèle numérique de terrain
MOS	Modes d'occupation du sol (système d'informations géographiques régional de l'IAURIF)
Natura 2000	Réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation
ONC	Office national de la chasse
ONF	Office national des forêts
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols
RHP	Réseau hydrologique et piscicole
RNDE	Réseau national des données sur l'eau
SANDRE	Secrétariat d'administration national des données relatives à l'eau
SDRIF	Schéma directeur de la région Ile-de-France
SIG R	Système d'information géographique régional
SPN	Secrétariat du patrimoine naturel du muséum national d'histoire naturelle
TER-UTI	Enquête annuelle sur l'occupation du territoire (ministère de l'agriculture)
TGV	Train à grande vitesse
ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique